

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE**

**Inspection générale
de l'éducation nationale**

**Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche**

**Le système éducatif dans l'académie de la Guadeloupe :
bilan et perspectives**

Février 2003

Rapport présenté par

Yves GUÉRIN
François LE GOFF
Inspecteurs généraux
de l'éducation nationale

Yvon CÉAS
Charles MARTIN
Inspecteurs généraux de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
1 – Un environnement générateur de complexités pour l'Education Nationale	p. 4
1-1 Une situation géographique dispersée	p. 4
1-2 Une démographie hors normes	p. 5
1-3 Des données socio-économiques en pleine mutation	p. 6
2 – Des structures scolaires évoluant avec les besoins	p. 7
2-1 Des effectifs stabilisés dans le premier degré, qui augmentent dans le second degré	p. 7
2-2 Des écoles et des collèges de grande taille	p. 8
2-3 Un enseignement prioritaire non proportionné aux situations socio-économiques	p. 9
2-4 Les conséquences pour les collectivités territoriales	p. 10
3 – Des résultats et des parcours scolaires qui s'améliorent mais qui restent insatisfaisants	p. 11
3-1 Des évaluations qui font ressortir des faiblesses à tous les niveaux d'études	p. 12
3-2 Des résultats aux examens qui progressent sans atteindre les moyennes nationales	p. 13
3-3 Des parcours scolaires à améliorer	p. 13
4 – Un enseignement qui supporte des handicaps, qui souffre de faiblesses mais qui peut s'appuyer sur des points forts	p. 16
4-1 Des handicaps objectifs pour l'académie <i>L'isolement</i> <i>La structuration particulière du corps enseignant</i> <i>La langue, l'accès aux médias</i>	p. 16
4-2 Des faiblesses internes <i>La formation des enseignants</i> <i>L'offre de formation</i> <i>Les établissements scolaires et leurs relations avec le rectorat</i> <i>Un absentéisme trop important</i>	p. 18
4 – 3 Des points forts sur lesquels on peut prendre appui <i>L'attachement des autorités et des familles à la réussite scolaire</i> <i>Des ressources parmi les personnels de l'Education Nationale</i> <i>Une bonne volonté générale</i>	p. 25
5 – Des moyens dans les normes nationales mais dont la rentabilité pourrait parfois être améliorée	p. 27
5-1 Des dotations en moyens d'enseignement au dessus des normes nationales	p. 27
5-2 Une gestion académique dont l'efficience paraît pouvoir être augmentée	p. 28
5-3 Un problème spécifique pour les emplois ATOS	p. 31
5-4 Un débat sur l'application d'accords antérieurs	p. 32
6 – Un pilotage qui peut désormais dépasser la gestion du court terme	p. 34
6-1 Des outils de base du pilotage qui commencent à émerger	p. 34
6-2 Des relations complexes avec les collectivités territoriales	p. 36
6-3 La trop grande prise en compte de la « spécificité locale »	p. 36
6-4 Un rectorat dont la restructuration doit être achevée	p. 37
7 – Conclusions	p. 38

Introduction

Le 12 juillet 2002, « l'intersyndicale des personnels de l'éducation de la Guadeloupe » (CGT, FSU, SNCL/FAEN, SNETA-A, SPEG, UNSA Education) adressait une lettre au ministre de l'éducation nationale rappelant ses demandes chiffrées de créations d'emplois pour la rentrée 2002 et son refus de siéger lors des réunions de la commission administrative paritaire au motif que ces demandes n'étaient pas satisfaites. Elle concluait ainsi cette lettre : « En l'absence d'avancées significatives, nous assumerons notre rôle et l'Administration portera toute la responsabilité des perturbations et blocages qui risquent d'affecter le service public d'éducation en Guadeloupe ».

De fait, cette intersyndicale – à laquelle s'étaient jointes des associations de parents d'élèves - déclenchait une grève le jour de la rentrée, celle-ci ne pouvant se dérouler. Après diverses discussions et négociations, un relevé de conclusions était signé le 18 septembre 2002, mentionnant à la fois les moyens affectés au titre de la rentrée 2002, les points sur lesquels l'intersyndicale maintient ses demandes et précisant : « Une mission conjointe composée d'IGEN et d'IGAENR arrivera au début du mois d'octobre afin d'évaluer l'état du système éducatif de l'académie. Les résultats de l'évaluation seront rendus publics. Cette mission rencontrera l'intersyndicale et les fédérations de parents d'élèves ainsi que les autres partenaires de l'Education Nationale ».

Par note du 27 septembre 2002, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche demandait à la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) de diligenter une mission conjointe afin de « dresser le bilan précis de l'état et du fonctionnement des structures administratives et pédagogiques de l'académie de la Guadeloupe, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ».

Messieurs Yves GUÉRIN, François LE GOFF (IGEN), Yvon CÉAS et Charles MARTIN (IGAENR) ont constitué l'équipe qui a conduit cette mission. Ils se sont rendus en Guadeloupe à trois reprises au cours des mois d'octobre et novembre 2002 puis janvier 2003. Ils ont rencontré les représentants – élus et fonctionnaires – de la Région et du Département ainsi que le Préfet de Région et ils ont eu de nombreux entretiens avec divers responsables et partenaires du système éducatif. Leurs deux réunions avec les représentants de l'intersyndicale ont été peu productives en raison d'un préalable mis par ceux-ci aux échanges et portant sur les conditions d'application d'un protocole antérieur (cf. point 5-4 ci-après). Les inspecteurs généraux ont visité des collèges et des lycées ainsi que deux circonscriptions du premier degré. Ils ont passé une journée à l'IUFM où ils ont rencontré les responsables de l'institut, des formateurs et des stagiaires. Compte tenu des contraintes horaires, ils n'ont pas pu se rendre à Saint-Martin comme ils l'avaient prévu.

Ils remercient tous ceux qui les ont accueillis et qui leur ont remis les documents qu'ils avaient demandés.

1 - Un environnement générateur de complexités pour l'Education Nationale

1-1 Une situation géographique dispersée

La Guadeloupe est un archipel de 1709 kilomètres carrés comptant un peu plus de 422 000 habitants au recensement de 1999. Ses deux îles principales sont la Grande Terre et la Basse Terre. Positionnées en « ailes de papillon » légèrement décalées, ces deux îles sont reliées entre elles par deux ponts enjambant la « rivière salée ». Elles constituent ce que l'on appelle localement « le continent ». Basse-Terre est également le nom de la commune chef-lieu administratif de la Guadeloupe (12 410 habitants)¹ alors que la Grande Terre abrite l'agglomération de Pointe-à-Pitre qui est la capitale économique de la Guadeloupe, l'ensemble Pointe-à-Pitre – Les Abymes représentant 85 000 habitants dont 63 000 aux Abymes.

La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes (Terre de Haut et Terre de Bas), Saint-Barthélemy et la partie Française de Saint-Martin (l'autre partie étant sous administration Hollandaise) complètent l'archipel, du sud vers le nord. L'ensemble constitue une région, un département d'outre-mer et une académie.

Cette structuration géographique de l'académie constitue, bien évidemment, un premier facteur de complexité. Il faut une heure de bateau pour aller à Marie-Galante, presque autant pour les Saintes et la Désirade, et si les vols pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont plus rapides, ils comportent d'autres contraintes liées aux déplacements par avion.

Dans la partie continentale de la Guadeloupe, et malgré les incontestables progrès des infrastructures routières, les déplacements restent compliqués et aléatoires : en Basse Terre parce que l'épine dorsale volcanique qui occupe le centre de l'île oblige à contourner celle-ci par la côte, en Grande Terre en raison de l'encombrement des grands axes routiers. Il faut plus raisonner en temps de déplacement qu'en distance à parcourir.

Cette situation a des conséquences sur l'organisation des structures et des réseaux de l'Education Nationale dans l'académie. En d'autres circonstances, on pourrait par exemple s'interroger sur l'existence de 14 circonscriptions du premier degré dans un tel espace ou sur l'implantation de tel ou tel établissement scolaire. Les explications se trouvent dans la situation d'archipel et dans la nécessité de disposer dans les îles de structures permanentes d'éducation. Les effets sont également importants en terme de choix d'orientation par les élèves et leurs familles, nous y reviendrons.

On rappellera enfin que le rectorat est situé dans l'agglomération pointoise alors que l'hôtel de la Région, celui du Département, la préfecture ainsi que la plupart des services de l'Etat sont à Basse-Terre, à une heure de trajet environ.

¹ Les données figurant dans cette introduction ainsi que celles du point 1 sont, sauf mention contraire, extraites des Tableaux de l'académie de la Guadeloupe – rectorat – édition 2001.

1-2 Une démographie hors normes

Le second facteur de complexité résulte de la démographie propre à la Guadeloupe. Au total, la population a presque doublé entre 1954 (229 000 habitants) et 1999 (422 000 habitants). Mais cette évolution s'est faite par à coups, à partir d'un nombre de naissances traditionnellement élevé (quoique en baisse sensible à partir du milieu des années 1970 puisqu'il y a aujourd'hui autour de 7 500 naissances par an contre 10 900 en 1966, le taux de natalité s'établissant à présent à 18 pour 1000 contre 13 pour 1000 dans l'hexagone), d'une migration vers la métropole souvent très importante, et d'une immigration qui a fait, à certaines périodes, de la Guadeloupe une terre d'accueil et non une terre d'exode. Ainsi, le solde migratoire négatif de 39 000 personnes enregistré de 1967 à 1974 - qui a fait craindre une baisse de la population - devient un solde positif de 22 000 entre 1982 et 1990, avant de redevenir négatif de 9 500 entre les recensements de 1990 et de 1999. Touchant principalement des populations jeunes, attirées désormais non seulement par la métropole mais également par l'Amérique du Nord, ces mouvements erratiques ne sont pas sans effets sur les effectifs scolaires et leurs projections à moyen terme.

En outre, les déplacements de population internes à la Guadeloupe sont très importants : Basse-terre et Pointe-à-Pitre ont perdu respectivement 11,4 % et 19,5 % de leur population entre 1990 et 1999, alors que Baie-Mahault en gagnait 55 %, Sainte-Rose 25 %, Goyave 38 % et Gourbeyre 21 %, signe d'une désaffection des deux capitales pour des communes voisines moins peuplées et disposant de terrains constructibles. Exception notable, Les Abymes – de loin la commune la plus peuplée – a maintenu sa population. Il est vrai qu'elle s'étend sur un vaste espace offrant tous les types de paysages et de sols.

Autres spécificités démographiques : le rapport entre femmes et hommes varie fortement selon les communes (86 femmes pour 100 hommes aux Abymes, 85 à Basse-Terre et 80 à Pointe-à-Pitre, alors que dans les îles la proportion est inversée, jusqu'à 114 femmes pour 100 hommes à Saint-Barthélemy) ; l'âge moyen des habitants s'élève régulièrement même s'il reste atypique au plan national (de 28 ans au début des années 1980 on est passé à 34,2 ans en 1999, la part des plus de 60 ans s'étant accrue de 7,2 % à 14 %).

Globalement, la proportion de jeunes reste forte - 38 % de la population a moins de 25 ans contre 32 % en métropole (seules les académies de la Réunion et de la Guyane ont des pourcentages plus élevés) - ce qui donne une « densité d'élèves » de 66 par km². La Guadeloupe se situe au 24^{ème} rang par ordre croissant, entre les académies de Lyon et de Lille, selon les indicateurs généraux de la DESCO du ministère.

Ne serait-ce que pour des raisons démographiques, une révision périodique de la carte scolaire (au sens physique du terme) s'impose donc et des ouvertures de places supplémentaires sont constamment nécessaires.

1-3 Des données socio-économiques en pleine mutation

L'environnement socio-économique est le dernier facteur de complexité. Traditionnellement le plus développé, le secteur agricole a vu sa part régresser fortement et son avenir reste très incertain. Ses deux cultures ancestrales, cannes à sucre et bananes, traversent des crises périodiques qui se sont par exemple traduites par la fermeture de plusieurs usines de fabrication de sucre. L'industrie ne se développe que très lentement et le secteur du tourisme, qui a tiré l'économie Guadeloupéenne au cours des vingt dernières années, traverse une crise connue aujourd'hui du monde entier, de grands journaux de langue française et de langue anglaise y ayant consacré d'importants articles. Les autres services, notamment le secteur de la santé et de l'aide sociale, voient s'accroître leur part relative.

Bien qu'en sensible décline, le chômage reste à un niveau très supérieur à celui de la métropole : autour de 25 % (21 % pour les hommes, 31 % pour les femmes) avec des pointes à 55 % pour les moins de 25 ans et à 35 % pour les 25-29 ans. En dépit de leurs meilleurs résultats scolaires à tous les niveaux, les jeunes filles ont plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail et leur taux de chômage est sensiblement supérieur à celui des garçons.

L'assistance garde un poids économique important : 25 000 personnes bénéficient du RMI (140 pour 1000) et il a fallu créer un terme pour désigner le grand nombre de ceux qui vivent d'allocations diverses abondées par des petits boulots successifs non déclarés : les « jobeurs ». Même si, comme au niveau national, plus on est diplômé plus on a des chances de trouver un emploi, cette situation d'ensemble n'est pas très motivante pour les jeunes et elle pèse sur les choix d'orientation comme sur les comportements scolaires.

Quant au climat social, il reste marqué par la prédominance de la grève et de la manifestation comme moyens courants de négociation. Pratiquement pas un jour sans que des incertitudes existent sur des éléments de vie ou d'activité professionnelle : y aura-t-il des coupures de courant électrique ? d'eau ? Les pompes à essence vont-elles fonctionner ? La circulation sera-t-elle coupée par des grévistes ou des manifestants ? Dans un cadre impliquant de nombreux déplacements par la route, personne n'est jamais certain, en quittant son domicile, qu'il arrivera bien sur son lieu de travail et, encore moins, à l'heure.

Tels sont les facteurs généraux qu'il faut avoir en tête lorsque l'on établit un état du système éducatif dans l'académie de la Guadeloupe.

2 – Des structures scolaires évoluant avec les besoins

2-1 Des effectifs stabilisés dans le premier degré, qui augmentent dans le second degré

Comptant 116 450² élèves durant l'année scolaire 2001-2002, dernière donnée disponible avec certitude au moment de la mission³, la Guadeloupe a sensiblement plus d'élèves dans le premier degré (62 272) que dans le second degré (54 178). L'enseignement privé sous contrat représente, de manière constante dans le temps, un peu plus de 8 % dans le premier degré (5 181 élèves) et un peu plus de 9 % dans le second degré (5 086), soit au total 8,8 % des effectifs scolarisés dans l'académie.

Si on l'examine de façon dynamique, **l'enseignement public du premier degré** a, au cours des vingt dernières années, connu une sensible décroissance, suivie d'une remontée et d'une relative stabilisation. Le pic s'est situé à la rentrée 1982 avec 62 303 élèves, le creux à la rentrée 1988 avec 53 775 élèves, les effectifs se situant autour de 57 000 élèves de 1997 à 2001.

Année scolaire	Préélémentaire	Elémentaire	Total 1 ^{er} degré
1982-1983	14 489	47 814	62 303
1988-1989	17 328	36 447	53 775
1992-1993	19 196	35 121	54 317
1997-1998	20 446	36 966	57 412
2001-2002	20 978	36 113	57 091
2002-2003	20 598	35 584	56 182

La rentrée 2002 marque une baisse de 900 élèves. Il est, pour nous, difficile de savoir si c'est le signe d'un mouvement de fond ou si c'est un résultat conjoncturel, dû par exemple à un comptage plus précis après quelques années d'approximation (grève des directeurs d'écoles). Les prévisions pour la rentrée 2003 montrent une légère progression qui infirmerait une inversion des tendances.

Sur une durée moyenne, on constate que les effectifs de l'enseignement élémentaire sont à peu près au même niveau qu'il y a une quinzaine d'années et que c'est sur l'enseignement préélémentaire que s'opèrent les évolutions. Si le nombre d'élèves de trois ans plafonne depuis 1996, celui des élèves de deux ans ne cesse de s'accroître, passant de 519 à la rentrée 1995 à près de 1 200 à la rentrée 2001. Le taux actuel de 19 % d'enfants de deux ans accueillis dans les écoles, bien qu'en progression sensible, reste éloigné de la moyenne nationale qui est de 34 %.

² « L'académie de la Guadeloupe en chiffres » 2001-2002 – Rectorat de la Guadeloupe. Les « indicateurs généraux » de la DESCO du ministère font état de 63 310 élèves dans le premier degré et de 54 391 dans le second degré. Dans un souci d'homogénéité, ce sont les données académiques qui sont retenues.

³ Les chiffres de la rentrée 2002 des tableaux ci-après ne concernent pas l'enseignement primaire privé.

En ce qui concerne **le second degré public**, les progressions sont lentes mais régulières au cours des 5 dernières années, la pression s'exerçant principalement sur les collèges qui représentent près de 60 % des élèves. La tendance devrait se confirmer à la rentrée 2003 avec une hausse attendue de 0,54 % soit environ 300 élèves de plus. Le décrochage entre des effectifs antérieurement stables dans l'enseignement élémentaire et un nombre d'élèves qui continue à monter dans les collèges montre bien les effets des mouvements migratoires : soit les élèves du second degré viennent en plus grand nombre du premier degré local (pas de départ des parents vers la métropole), soit ils ne sont pas tous passés par les écoles de la Guadeloupe (phénomène du retour de parents encore jeunes ramenant toute leur famille).

Niveaux	Public	Privé sous contrat	Total
Collèges	29 511	2 523	32 034
Lycées	19 705	2 508	22 213
Total (2002-2003)	49 216	5 031	54 247

2-2 Des écoles et des collèges de grande taille

Pour accueillir ces élèves, la Guadeloupe dispose de 341 écoles, 48 collèges et 34 lycées, selon la répartition suivante :

Niveaux	Public	Privé sous contrat	Total
Préélémentaire	125	1	126
Elémentaire	198	17	215
Total Ecoles	323	18	341
Collèges	42	6	48
LGT + LT	9	6	15
Lycées Professionnels	7	7	14
Lycées Polyvalents	5	-	5
Total 2^{ème} degré	63	19	82

Compte tenu de la densité scolaire, les structures d'accueil sont souvent importantes, voire très importantes ⁴:

- il n'y a que 0,6 % d'écoles à classe unique (14 % dans les académies métropolitaines) ;
- seulement 13 % des écoles ont trois classes ou moins (47 % en moyenne nationale) ;

⁴ Indicateurs généraux pour la Guadeloupe – DESCO du ministère – juillet 2002

- 40 % des écoles ont 8 classes ou plus (15 % en métropole ; la Guadeloupe se situe entre les académies de Versailles et de Créteil) ;
- 10 % des collèges ont moins de 250 élèves (19 % dans les académies de métropole) ;
- 38 % ont plus de 750 élèves (12 % en métropole). 13 collèges ont plus de 1000 élèves ;
- la taille moyenne des lycées reste un peu au dessus des chiffres nationaux (1053 élèves pour 1008) et 6 LEGT dépassent encore les 1000 élèves. Il n'y a toutefois plus l'équivalent de l'ancien « Lycée Baimbrige » qui avec ses 4300 élèves présents dans le même espace était l'un des plus gros de France.
- à l'inverse, aucun lycée professionnel n'a plus de 1000 élèves, 3 d'entre eux en ayant moins de 200.

Ces établissements sont répartis dans quatre bassins de formation : Sud Basse Terre, Nord Basse Terre, Sud Grande Terre-îles du nord-Marie-Galante, Nord Grande Terre et Désirade. Si les deux bassins de Basse Terre sont à peu près équilibrés, ceux de Grande Terre comptent deux fois plus d'élèves dans celui du sud que dans celui du nord. Ce dernier a, à la fois, le moins d'établissements publics et le plus faible taux d'attractivité (élèves présents dans un établissement du bassin/élèves potentiels), sans doute à cause des lieux de travail dans l'agglomération pointoise de nombreux parents.

2-3 Un enseignement prioritaire non proportionné aux situations socio-économiques

Dans l'environnement économique décrit ci-dessus, il n'y a rien d'étonnant à ce que les PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) des parents de nombreux élèves soient plus défavorisées que dans la moyenne des autres académies. Ainsi 48 % des parents appartiennent-ils à des PCS défavorisées contre seulement 44 % en moyenne métropolitaine. Encore ces données doivent elles être prises avec prudence en raison de certaines classifications, notamment celle des agriculteurs qui étaient nombreux en Guadeloupe et dont le nombre diminue très vite.

On pourrait donc s'attendre à ce que l'enseignement prioritaire pèse d'un grand poids. Si l'on met à part le cas particulier de Saint-Martin – île totalement classée en ZEP y compris pour son lycée polyvalent, soit 7 632 élèves – il n'y a que 3 ZEP (2 sur Pointe-à Pitre-les Abymes, 1 sur Basse- Terre) concernant 4 909 élèves. En REP, les données sont un peu plus importantes puisqu'il y a 14 349 élèves concernés, qui ne se cumulent pas avec les élèves en ZEP, certains établissements étant classés à la fois en ZEP et en REP. Sous réserve de cette dernière observation, la répartition est la suivante (île de Saint-Martin incluse) :

Niveaux	ZEP		REP	
	Etablissements	Elèves	Etablissements	Elèves
Préélémentaire	13	2 489	24	2 614
Elémentaire	16	5 051	41	5 643
Total 1^{er} degré	29	7 540	65	8 257
Collèges	5	4 052	10	6 092
Lycée	1	949	-	-
Total 2^e degré	6	5 001	10	6 092
Total	35	12 541	75	14 349

Parfois mal comprise actuellement par des syndicats et des parents qui s'étonnent que tel ou tel établissement ne soit pas classé en ZEP alors que certains critères – mais rarement tous – sont réunis, cette situation tient à l'extrême prudence avec laquelle les élus et les parents d'élèves abordaient une démarche qui paraissait plus pouvoir conduire à la stigmatisation d'un établissement scolaire qu'à offrir des moyens d'aide spécifiques. L'évolution récente est sur ce point spectaculaire mais elle n'est pas seulement guidée par des motifs techniques et pédagogiques, notamment parmi les enseignants.

2-4 Les conséquences pour les collectivités territoriales

Au terme de l'analyse sur ce point, il apparaît que les structures scolaires guadeloupéennes ont su évoluer pour s'adapter aux besoins. Les collectivités territoriales ont consenti de réels efforts pour accompagner les augmentations d'effectifs là où elles se produisaient. En témoigne par exemple le fait qu'à deux exceptions près, chaque commune dispose aujourd'hui d'au moins un collège sur son territoire, que plusieurs lycées ont été construits ces dernières années et que d'autres sont en projet bien avancé. D'une façon générale, les locaux sont propres et bien entretenus même si certains ont nettement vieilli. C'est l'un des points sensibles qui demeurent.

Toute une génération de **collèges**, dit « collèges Soufrière » car résultant d'un plan d'urgence ministérielle arrêté lors de l'évacuation de 1976, arrive à obsolescence et doit être remplacée. Très sollicité par des dépenses sociales, le Département parviendra-t-il à faire face à leur renouvellement tout en augmentant les capacités d'accueil dans les communes où cela s'avérera nécessaire ? Les projections à 2010 des services statistiques académiques (avec toutes les réserves liées à des évolutions possibles dans les phénomènes migratoires) font ressortir une prévision d'augmentation modérée des élèves scolarisés dans les collèges publics, avec un point culminant atteint en 2005 mais avec des contrastes importants selon les bassins, ce qui peut accroître les besoins de constructions neuves. En outre, la reconstruction de certains collèges sera sans doute l'occasion de réduire leur taille, donc d'augmenter leur nombre pour offrir la même capacité d'accueil.

Le Conseil Général a adopté, lors d'une session 2001, le principe de la construction de 13 collèges pour un coût d'environ 10 millions d'euros chacun. Ceci ne garantit pas pour autant leur calendrier de réalisation ni leur financement effectif.

Quant aux **lycées**, la hausse prévue est plus importante et plus continue puisque le pic serait atteint en 2009. Les constructions en cours devront donc être complétées durant les prochaines années. La Région l'a pris en compte et des projets existent déjà : création d'un lycée polyvalent à Port-Louis en 2004 et d'un autre à Gosier la même année.

Pour les **écoles**, malgré une baisse prévue si le taux de scolarisation à deux ans reste du même ordre qu'actuellement, des ouvertures seront ponctuellement nécessaires. On rappellera, pour mémoire, que la moitié des communes de la Guadeloupe sont sous tutelle financière. La question du devenir de certaines écoles se posera aussi face à la baisse de leurs effectifs.

Autre constat : **l'équipement informatique des établissements scolaires** reste très disparate. Parfois abondant et de qualité, il est d'autres fois sommaire ou archaïque. Il dépend certes des programmes financés par les collectivités territoriales (aussi, hélas, des nombreux vols de matériels neufs qui obligent parfois à refinancer une dotation complète), mais des établissements ont choisi de les abonder, ou de les suppléer, sur leurs fonds disponibles. Tous ne sont pas en capacité de le faire mais, dans certains cas, des progrès pourraient être réalisés sans attendre des décisions extérieures.

Il en est de même de certains petits travaux d'urgence ou de sécurité : ils incombent à la Région ou au Département mais quand on voit que rien ne se fait depuis plusieurs mois alors qu'il s'agit parfois de quelques centaines d'euros, largement disponibles dans les réserves de l'établissement, on aimerait que certains chefs d'établissement fassent preuve d'un peu plus d'initiative.

3 – Des résultats et des parcours scolaires qui s'améliorent mais qui restent insatisfaisants

L'une des caractéristiques constantes du système éducatif guadeloupéen, c'est le retard observé dans les résultats obtenus par rapport aux moyennes académiques nationales⁵ et ce, quel que soit le niveau examiné. Une autre caractéristique est toutefois l'amélioration d'au moins certains de ces résultats qui, sans atteindre les moyennes précitées, s'en rapprochent peu à peu. Les parcours scolaires, s'ils ne sont pas totalement éloignés de ceux que l'on peut trouver dans d'autres académies, doivent également faire l'objet de plans d'amélioration.

⁵ Il sera souvent fait état dans ce rapport de la comparaison avec les moyennes nationales. Celles-ci constituent, naturellement, un constat et non un objectif à atteindre. Elles permettent toutefois de situer la Guadeloupe par rapport aux autres académies et ont donc tout leur sens.

3-1 Des évaluations qui font ressortir des faiblesses à tous les niveaux d'études

Du CE 2 à la classe de seconde, toutes les évaluations font apparaître des résultats en retrait – souvent très sensible – de ceux obtenus dans l'ensemble des académies. Si l'écart est stable entre le CE2 et la 6^{ème}, il s'accroît en 2^{ème}, les résultats étant également inférieurs à ceux attendus compte tenu des caractéristiques de l'académie, ce qui interpelle l'enseignement lui-même.

Pourcentages de réussite au CE 2	Français	Mathématiques
Guadeloupe	49,2 sur 100	53,4 sur 100
France métropolitaine	60,5 sur 100	69,1 sur 100

Evaluation 6 ^{ème} (rentrée 2000) ⁶	Français		Mathématiques	
	Score observé	Score Attendu	Score observé	Score attendu
Guadeloupe	58,5	66,1	47,5	60,9
France métropole	68,5		64,6	

A ces deux niveaux, il faut cependant préciser qu'un assez grand nombre d'élèves obtiennent des résultats proches des scores nationaux et, plus encore, des scores attendus mais que les chiffres académiques sont fortement tirés vers le bas par le très faible résultat du dernier décile d'élèves. Il existe aussi une nette corrélation entre les catégories PCS des parents et les résultats des enfants (71,9 % et 63 % de réussite en français et en mathématiques pour la catégorie des « favorisés A » contre 54,6 % et 43,1 % pour la catégorie « défavorisés »). De même, les résultats sont nettement meilleurs pour les élèves en avance ou à l'âge normal que pour ceux qui sont en retard. Enfin, les filles ont des scores plus élevés que les garçons : + 8 points en français, + 3 points en mathématiques.

Quant à l'évaluation en début de seconde, elle montre que, depuis la 6^{ème}, le retard est passé de 10 à 16 points en français et de 13,4 à 21,6 points en mathématiques en 2002 (43,4 % contre 65 %). Pour cette dernière, on peut donc parler de « discipline sinistrée » sans que les causes en soient déterminées avec précision : à l'école, il semble que les mathématiques soient « mal enseignées voire pas enseignées » selon l'IA-IPR concerné ; au collège, selon les uns l'enseignement en serait trop abstrait pour des élèves plus tournés vers les choses concrètes, au contraire trop concret avec trop peu de « remontées » vers les niveaux d'abstraction, selon les autres. Presque tous estiment que ce sont les difficultés en français qui engendrent celles rencontrées en mathématiques, les élèves ne comprenant pas les énoncés. **Quoi qu'il en soit, c'est d'un véritable plan d'urgence que l'académie a besoin sur ce point. S'il l'envisage, le projet de contrat avec l'administration centrale doit être plus complet et plus précis qu'il ne l'est à ce stade.**

⁶ Les tableaux de l'académie de la Guadeloupe – édition 2001

3 – 2 Des résultats aux examens qui progressent sans atteindre les moyennes nationales

Les résultats bruts de presque tous les examens sont en hausse au cours des dernières années, ce qui est appréciable. Mais ils portaient souvent de niveaux faibles ce qui fait qu'ils se rapprochent des niveaux moyens nationaux sans encore les atteindre, sauf pour quelques CAP.

Ainsi pour le DNB (diplôme national du brevet), on est passé de 59,6 % de réussite en 1999 à 65,6 % en 2002. Ce taux reste modeste comparé aux 78 % de réussites nationales mais la progression est constante au cours des quatre années. A noter que ce taux moyen masque de très fortes disparités d'un collège à l'autre⁷ – de l'ordre de 50 points entre les extrêmes – et que l'analyse détaillée des résultats des élèves confirme le caractère sélectif des mathématiques.

En ce qui concerne les baccalauréats, si le baccalauréat général maintient sa prééminence avec 51 à 52 % des bacheliers au cours des cinq dernières années, on note après 1993 une montée de la part du baccalauréat professionnel qui se stabilise désormais autour de 20 %, au détriment du baccalauréat technologique qui ne représente plus que 29 à 30 % après avoir constitué le baccalauréat principal au début des années 1990 (49 %).

Le résultat global de l'académie se situe en 2001 à 73,5 % de réussite, soit seulement 5,3 points de moins que la moyenne nationale alors que ce retard était de 13 points en 1990. La Guadeloupe se situe au niveau de la Réunion (73,9 %) et avant la Martinique (69,4 %). Ce relatif satisfecit doit cependant être nuancé par le taux très moyen de réussite au baccalauréat général – 73 % contre 79,5 % au niveau national et, par exemple, 75,4 % en Martinique – le taux global bénéficiant du bon score du baccalauréat professionnel (75,3 % soit à 2 points seulement du score national).

Les autres formations professionnelles connaissent des résultats très contrastés allant de 80,8% de réussite aux CAP à seulement 52 % de réussite aux BTS en passant par 66 % de réussite aux BEP (résultats obtenus par les candidats scolaires présentés, le chiffre global avec les autres candidats reculant de 10 points environ).

Les progressions constatées doivent être sources d'encouragement à persévérer dans l'effort et leur accentuation doit rester un objectif, d'autant plus que les parcours scolaires ne sont pas exempts de faiblesses.

3 – 3 Des parcours scolaires à améliorer

Tout en sachant qu'il est aussi délicat d'interroger le fonctionnement de l'école sur les taux de retard ou de redoublement que sur les taux de succès aux examens, et qu'en ces domaines la plus grande prudence s'impose sur la signification des valeurs absolues, quelques constats émergent :

⁷ Ces disparités mériteraient une étude approfondie par les services académiques d'information et d'orientation, en relation avec les inspections croisées effectuées par les IA-IPR.

- **Un taux de retard qui, bien qu'ayant diminué spectaculairement, reste élevé .**

Le retard scolaire se manifeste dès les premières classes du premier degré, bien que les mesures de redoublement soient limitées. Au CE 2, à la rentrée scolaire 2000 dans les écoles publiques, 19,4 % des élèves ont déjà un an de retard et 2,7 % deux ans de retard ou plus (Les tableaux de l'académie de la Guadeloupe – P.97). Ce chiffre situe l'académie en avant dernière position nationale, seule la Guyane ayant un chiffre plus élevé. Du CE 2 à la terminale, le retard « à un an » augmente de 10 points, le retard « à deux ans » de 25 points, malgré les « sorties » en fin de 3ème.

	1 an de retard	2 ans de retard
CE 2	19,4 %	2,7 %
6 ^{ème}	27,3 %	7,0 %
3 ^{ème}	34,3 %	11,0 %
2 ^{ème}	28,1 %	8,1 %
Terminales	29,4 %	27,6 %

Pour le second degré, la Guadeloupe vient en antépénultième position des académies. Il ne s'agit pas de lire la situation comme catastrophique, l'évolution récente étant positive et conduisant au rajeunissement des classes, mais de signaler la gravité de la création précoce de retards : quelle que soit la voie de formation choisie, il est important pour les élèves d'y accéder « à l'heure ».

- **Des taux de redoublement importants dans les lycées généraux et technologiques.**

Les flux à l'issue de la classe de seconde, relativement constants au cours des dernières années, illustrent les pratiques d'une académie où le redoublement est considéré comme un dispositif de remédiation, un constat du même type pouvant être dressé en fin de 1^{ère}.

Classe de seconde	Académie de la Guadeloupe	Moyennes nationales
Passages en 1 ^{ère} GT	70,2 %	76,4 %
Redoublements	18,3 %	15,5 %
Réorientations en LP	6,2 %	2,6 %
Sorties	5,4 %	N P

Source : flux d'orientation SAIO académie de la Guadeloupe, année 2001

Ces données doivent d'autant plus attirer l'attention que seulement la moitié des élèves de troisième entrent dans un lycée général et technologique. Les taux de redoublement en terminales, également élevés, sont plus habituels et peuvent se lire comme un signe de volonté des jeunes d'obtenir le diplôme souhaité.

- **Des taux de sortie trop précoces et trop importants.**

L'ampleur des taux de sorties du système scolaire sans qualification est trop élevé, en particulier à des moments qui ne permettent pas de justifier d'un niveau de formation reconnu sur le marché du travail : 2 % en sixième, 3 % en cinquième, 5 % en quatrième⁸, ce qui représente des élèves quittant le cursus scolaire avant d'avoir achevé le premier cycle de l'enseignement scolaire. Ce sont ces sorties qui interrogent le plus car elles signifient que les collèges n'ont pas pu ou n'ont pas su retenir les élèves « décrocheurs ». A ces élèves s'ajoutent ceux qui sortent du système éducatif à un palier certes normal mais sans être engagés dans une voie de qualification : 10 % d'élèves de troisième général, la plupart des élèves de troisième d'insertion et un fort pourcentage des élèves de troisième de SEGPA⁹. Sur l'ensemble des élèves ayant quitté le système éducatif Guadeloupéen en 1999, 11,5 % l'ont fait sans qualification.

Ces chiffres sont élevés et s'ils n'augmentent pas sur la période 1994 –2001, ils ne connaissent pas non plus de réduction significative. On doit donc s'interroger sur la politique conduite, notamment au collège qui a vocation à accueillir tous les élèves et à les conduire jusqu'en 3^{ème} en les aidant à s'approprier un véritable projet professionnel dans le but d'acquérir une qualification.

- **Une orientation en fin de troisième donnant toute sa place à la voie professionnelle.**

Avec une assez grande constance au cours des toutes dernières années, environ la moitié des élèves de troisième sont orientés en seconde générale et technologique et un petit tiers (31-32 %) en seconde professionnelle. Ces chiffres marquent une inflexion notable par rapport au début des années 1990 qui étaient caractérisées par une baisse de l'orientation vers l'enseignement professionnel (jusqu'à 28 %). Encore faut-il nuancer ces propos en raison des habitudes locales et de la façon dont un nombre important d'élèves est appelé à émettre un vœu.

Faute de projets professionnels précis, c'est bien souvent le choix de la proximité qui est fait. Ainsi au Moule on passe en grand nombre du collège au lycée professionnel attendant par commodité plus que par choix d'une filière de formation. Cette donnée doit être prise en considération au moment où la Région s'engage dans une politique de constructions reposant sur le principe de « pôles d'excellence ». Non dénuée d'intérêt et même de pertinence dans son principe, cette politique ne pourra transcender les choix de proximité que si elle s'accompagne de mesures fortes en terme d'internat ou d'hébergement scolaire ainsi que de la fiabilisation et du développement des transports scolaires.

⁸ Flux d'orientation – SAIO - académie de la Guadeloupe, année 2001

⁹ 18 SEGPA accueillait 4,5 % des élèves des collèges à la rentrée 2000. Ce pourcentage important ne manque pas de nous interroger. Le travail effectué ces dernières années en matière d'AIS, notamment sur le suivi de l'orientation vers ces dispositifs, commence cependant à produire des effets favorables.

Le nouveau lycée prévu pour 2004 à Port-Louis par exemple, qui doit constituer un pôle pour les sciences médico-sociales et pour des sections sportives, n'atteindra cet objectif que si des élèves venant de toute la Guadeloupe y sont scolarisés, ce qui ne se fera pas spontanément si la question de l'accueil n'est pas réglée au préalable. Les distances ne sont pas considérables mais il n'en va pas de même pour les temps de trajet, sans oublier la situation des élèves venant « des îles ».

Le constat est donc double : les résultats scolaires restent insatisfaisants pour la quasi totalité des critères pris en compte, mais ils s'améliorent, parfois sensiblement, parfois plus lentement.

Les conditions de la scolarité des élèves et de la vie éducative doivent être réexaminées en prenant en compte à la fois certaines réussites réelles et des faiblesses qui préoccupent, à juste titre, les responsables académiques. Les « éléments pour un projet de contrat » transmis à l'administration centrale vont dans ce sens. Intégrées ou non dans un contrat, les actions envisagées devront être conduites et évaluées.

Les élèves Guadeloupéens sont en droit d'attendre que le système éducatif leur offre les meilleures chances d'un succès qu'il leur reviendra naturellement toujours d'obtenir par leur travail.

4 – Un enseignement qui supporte des handicaps, qui souffre de faiblesses mais qui peut s'appuyer sur quelques points forts

Lorsque l'on tente d'analyser par quoi sont produits les résultats scolaires précités, on observe une interférence de handicaps subis, de faiblesses internes à l'académie et de points forts pouvant servir de points d'appui pour agir.

4-1 Des handicaps objectifs pour l'académie

L'isolement

Le premier de ces handicaps est constitué par l'isolement dans lequel se trouve la Guadeloupe. L'académie ne peut pas bénéficier de toutes les synergies suscitées par le contact permanent avec d'autres approches ou d'autres expériences. Les risques de « l'enfermement » sont évidents : on forme des Guadeloupéens, pour les seuls besoins de la Guadeloupe, avec des méthodes développées sur place par des personnels locaux.

La situation appelle, au contraire, une large confrontation d'idées et d'expériences, difficile à organiser sans que les coûts soient tout de suite élevés. Il faut accepter certains surcoûts, et les financer, dès lors qu'il s'agit bien d'actions prioritaires entrant dans un plan validé. **En ce sens, nous préconisons que le contrat qui doit être passé avec le rectorat de la Guadeloupe prenne une forme adaptée au cas particulier et que le cadre défini pour les académies métropolitaines soit aménagé**

en conséquence. Bien entendu, ces propositions sont formulées dans le cadre législatif et réglementaire actuel et elles devront être révisées si des dispositions spécifiques sont prises au titre de la décentralisation.

La structuration particulière du corps enseignant

Le second handicap tient à la structuration du corps enseignant en Guadeloupe. S'il n'existe pas de composition idéale de celui-ci, on peut légitimement penser que des titulaires sont plus qualifiés pour enseigner que des non titulaires et que le corps d'appartenance n'est pas non plus indifférent. Sur le premier point, la Guadeloupe comptait en 2001 10,3 % d'enseignants non titulaires¹⁰. Ce pourcentage est nettement au dessus de la moyenne nationale qui n'est que de 6,8 %. L'académie est ainsi en 28^{ème} position, celles de Corse et de Guyane se situant encore au delà. En ce qui concerne la répartition des titulaires entre les différents corps, c'est le poids relatif des PEGC, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement (catégories dite « autres » dans le tableau ci-dessous) ainsi que le faible taux d'agrégés qui ressortent :

	Agrégés	Certifiés, P. EPS	PLP	PEGC + Autres
Guadeloupe	6,02 %	59,31 %	17,68 %	13,58 %
France (moyenne)	11,94 %	61,96 %	15,83 %	6,59 %

Source : Direction des Personnels Enseignants du ministère – préparation de la rentrée 2003 – octobre 2002

Cette composition du corps enseignant tient, pour l'essentiel, à la faible mobilité des personnels qui ont souvent été promus sur place. Majoritairement, il s'agit de PEGC ou d'anciens PEGC devenus certifiés. La situation commence toutefois à évoluer rapidement avec le départ à la retraite de ces personnes et leur remplacement par de jeunes certifiés, issus des IUFM.

En juin 2002, il n'y avait encore que 12 % d'enseignants de moins de 35 ans dans l'académie (22,4 % en France) alors que ceux de 35 à 50 ans étaient 48,3 % (40,8 %) et ceux de plus de 50 ans 39,7 % (36,8 %). Le remplacement des départs à la retraite devra être soigneusement programmé, le nombre de postes mis au mouvement inter-académique 2003 allant tout à fait dans ce sens.

La faible mobilité a été confirmée au mouvement inter-académique 2002, 3,8 % seulement des titulaires ayant demandé leur mutation et la Guadeloupe n'apparaissant qu'au 23^{ème} rang des académies demandées par des enseignants externes. Au total d'ailleurs, il n'y a eu que 65 départs et 106 arrivées de titulaires pour un « stock » de 3900 enseignants titulaires.

Tous ces facteurs accroissent les conséquences de l'isolement géographique.

¹⁰ Indicateurs généraux - DESCO du ministère – juillet 2002.

La langue, l'accès aux médias

Dernier handicap, mais non le moindre : la langue et l'accès aux médias culturels¹¹. Résultant des contacts de civilisations dans les « vieilles colonies », le créole guadeloupéen est, dans l'académie, la langue de tous. Dans certaines familles, la langue la plus couramment parlée est le créole et ces familles – le plus souvent modestes – attendent de l'école qu'elle apprenne le français à leurs enfants. L'école élémentaire réussit à enseigner le français au plus grand nombre mais il reste beaucoup d'enfants qui n'en auront pas acquis la maîtrise à l'entrée au collège. Ce facteur entre pour une part non négligeable dans les faiblesses constatées aux évaluations, notamment les déficits importants en compréhension et en production de textes.

Parallèlement, les 27 bibliothèques municipales sont moins fréquentées que celles de la France hexagonale (8 % des habitants y sont inscrits contre 18 %) et leurs dépenses d'acquisition sont également inférieures (1,4 euros par habitant contre 2,35). Les librairies commerciales n'offrent que des ouvrages de grande diffusion et les collections sont souvent pauvres et incomplètes.

On ne peut pas faire l'impasse sur cette situation particulière lorsque l'on examine la situation de la préscolarité et son utilité.

4-2 Des faiblesses internes

Les résultats scolaires ne sont pas produits que par des facteurs externes au système éducatif. Ils sont d'abord le produit de celui-ci. Certaines faiblesses pèsent défavorablement sur ces résultats. Elles concernent des aspects pédagogiques, d'organisation ou de comportement.

La formation des enseignants

Le premier point de faiblesse concerne la formation des enseignants.

• La formation initiale¹²

Ici comme ailleurs, mais encore plus qu'ailleurs, c'est un problème de vivier qui se pose en premier lieu : 500 jeunes sont inscrits en licence en Guadeloupe (formations scientifiques essentiellement, la Martinique assurant les formations littéraires et la Guyane les formations technologiques) et il faudrait que l'Education Nationale attire le plus grand nombre des diplômés vers les métiers de l'enseignement, ce qui est loin d'être le cas.

¹¹ L'analyse faite ici est largement empruntée au projet d'établissement 2002-2005 de l'IUFM de la Guadeloupe.

¹² La formation initiale est assurée depuis le 1^{er} janvier 2002 par un IUFM dont la compétence se limite à la Guadeloupe.

Ainsi pour l'admission des candidats au professorat des écoles (PE 1), l'IUFM s'était fixé comme objectif 2002 d'avoir 230 stagiaires. Elle n'a pu en avoir que 168 « et encore en allant chercher loin » selon l'un de ses responsables. De même pour le second degré (disciplines scientifiques et EPS), où 101 candidats seulement ont été retenus dont 35 au titre du professorat d'EPS. Les difficultés viennent aussi de ce que la formation universitaire dispensée en Guadeloupe était peu tournée vers l'enseignement. Le projet de contrat quadriennal de l'université contient des dispositions pour améliorer les choses, par exemple en multipliant les licences pluridisciplinaires et en encourageant les vocations. Il n'est pas non plus inutile de rappeler que de nombreux jeunes Guadeloupéens ont abandonné leur cursus universitaire pour être recrutés, par le rectorat, comme vacataires avec la perspective d'être titularisés sur place.

Au delà du quantitatif, la formation initiale rencontre également des problèmes qualitatifs. On ne reviendra pas sur l'isolement géographique qui en provoque pourtant. Nous ne rappellerons pas non plus les appréciations du CNE puisqu'elles portaient sur l'ancien IUFM des Antilles et de la Guyane auquel ont succédé 3 IUFM distincts. Le document élaboré par l'IUFM de Guadeloupe dans la perspective de son contrat 2002-2005 décrit les déficiences antérieures et principalement celle provenant du profil des étudiants admis à l'institut. Majoritairement licenciés de spécialités, ces derniers possèdent de façon satisfaisante les connaissances liées à leur discipline mais ils présentent des lacunes en connaissances générales. De plus, la pratique de l'oral fait très souvent défaut, ce qui se traduit par une déperdition d'environ 50 % entre l'écrit et l'oral des concours. L'IUFM prévoit d'engager un travail sur l'expression orale dans toutes ses sections.

Plus spécifiques à l'enseignement du premier degré, deux difficultés sont apparues. La première tient au fait que les formations initiales sont assurées, pour leur quasi totalité, par des professeurs du second degré (agrégés et certifiés) sans intervention suffisante des enseignants-chercheurs ni des praticiens des écoles. Un double mouvement est nécessaire sur ce point, notamment en renforçant le potentiel d'intervention de professeurs des écoles à l'IUFM. La seconde difficulté se trouve dans la faiblesse du vivier des maîtres d'accueil et directeurs d'écoles prêts à s'investir dans la formation des futurs maîtres. Alors que le besoin était de l'ordre de 25 à 30, 2 candidats seulement sur 42 ont été admis à la dernière session du CAFIPEMF.

- *La formation continue*

Dans ce domaine, c'est une certaine confusion dans l'organisation et des insuffisances dans les contenus qu'il faut relever.

Pour le premier degré, les IEN de circonscription restent largement chargés de la mettre en œuvre puisqu'ils continuent d'assurer 60 % des actions. On s'étonne dans ces conditions, que deux circonscriptions seulement aient prévu cette année des formations concernant les mathématiques alors que celles-ci étaient pourtant – à juste titre comme on l'a vu – définies comme priorité académique. En

octobre 2001, une enquête a été conduite par la cellule rectorale de la formation continue auprès de tous les enseignants du premier degré en Guadeloupe afin de recueillir les éléments d'analyse des besoins en formation. Le questionnaire s'inspirait du référentiel de compétences élaboré par...le canton de Genève en Suisse ! Les repères nationaux existent pourtant : le référentiel des compétences des professeurs des écoles, élaboré en 1994, garde toute sa valeur ; une version préalable aux nouveaux programmes de janvier 2002 a été soumise à l'avis de tous les enseignants. Elle traçait quelques pistes essentielles : faire de la maîtrise de la langue le pivot de toutes les disciplines, indiquer pour chaque cycle les compétences à atteindre dans toutes les matières, rénover l'enseignement des sciences, rendre obligatoire l'enseignement d'une langue en suivant un programme précis...

La grille d'enquête utilisée comprenait 29 items privilégiant la pédagogie générale et négligeant la connaissance approfondie de chaque discipline et de sa didactique. Seules 494 personnes ont répondu sur les 3264 interrogées. Elles ont fait preuve de pragmatisme en privilégiant les compétences qui ne peuvent se construire qu'à partir de réflexions disciplinaires. Si cette enquête est à verser au dossier de l'élaboration du plan académique de formation (PAF) elle ne peut, compte tenu de ses imperfections, en constituer la base.

Le PAF premier degré prend actuellement la forme d'un « pavé » de 74 pages difficiles à consulter à la fois parce que des entrées multiples entraînent des doublons, que de nombreux modules de formation recouvrent en fait des animations pédagogiques relevant de la « 27^{ème} heure » et que des titres sont souvent non suivis de descriptifs. Son contenu est également contestable en ce qu'il ne traduit pas suffisamment les priorités nationales et les réponses aux besoins locaux : la mise en œuvre des nouveaux programmes n'apparaît qu'à travers des animations pédagogiques, le recours à la littérature de jeunesse est un élément perdu au milieu d'autres, certains domaines (dont les mathématiques comme on l'a signalé précédemment) sont sacrifiés. Si on note avec satisfaction le souci du public non francophone et/ou multilingue, on regrette en revanche le très petit nombre d'actions consacrées à l'exploitation de l'évaluation et à la mise en place de programmes personnalisés d'aide et de progrès.

Le rectorat a fait un très gros effort en matière de moyens consacrés à la formation (en remplacements stages notamment) et à l'animation pédagogique. Le quantitatif assuré, il faut maintenant agir sur le qualitatif, mieux coordonner l'action de tous les intervenants, distinguer formation longue et animation pédagogique, développer une formation au CAFIPEMF, ne pas céder à la tentation des ateliers auto-gérés. La formation initiale et continue dans le premier degré doit constituer un dossier prioritaire qui pourrait être confié de bout en bout (conception, mise en œuvre, évaluation) à l'inspecteur d'académie. Il faut aussi recourir à des formateurs de formateurs extérieurs à la Guadeloupe susceptibles d'apporter un regard différent à l'IUFM et aux IEN, mieux distinguer formation disciplinaire et formation professionnelle, articuler formation initiale et formation continue d'une part, formation et animations d'autre part. Ces mesures devraient conduire à un PAF premier degré plus lisible et plus centré sur les fondamentaux.

Nous serons plus succincts sur la formation continue **dans le second degré**, parce que les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes, bien qu'ils restent importants vu les caractéristiques du corps enseignant Guadeloupéens, et parce que les critiques portent plus sur l'organisation que sur les contenus, encore que les deux soient ici liés. Personne n'est véritablement satisfait de la situation actuelle: le rectorat regrette que les formations proposées par l'IUFM ne correspondent pas assez aux besoins ressentis par les services académiques chez les enseignants, l'IUFM déplore que le cahier des charges rectorales soit exprimé sous forme de thèmes à traiter et non d'objectifs à atteindre (par exemple en termes de compétences à acquérir ou à développer), les enseignants concernés en prenant prétexte du peu d'intérêt de l'offre pour ne pas participer aux sessions. Comme souvent hélas, ce sont les enseignants les plus motivés qui se forment, ceux qui en auraient le plus besoin n'en voyant pas l'utilité ou craignant d'afficher devant des collègues un niveau qu'ils savent peu élevé.

La mission a pris connaissance avec intérêt du **plan de formation des personnels d'encadrement**. Les trois objectifs visés – maîtrise des outils de pilotage, inscription dans une démarche de projet, développement de la mutualisation, avec comme ambition le développement d'une culture partagée – vont dans la bonne direction. Encore faut-il que les intéressés y participent.

Nos préconisations portent sur les deux points évoqués :

- **Le rôle de chacun doit être à nouveau clarifié dans la convention liant le rectorat et l'IUFM. Si les services rectoraux veulent reprendre une place plus importante dans la gestion de la formation continue, il faut qu'ils se donnent les moyens de la tenir, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. A défaut, il convient de s'appuyer sur l'IUFM, sans pour autant confier à celui-ci des pouvoirs qui ne peuvent relever que du rectorat. Le cahier des charges doit mieux cerner les priorités retenues, les objectifs assignés et l'évaluation des résultats obtenus.**

- **En raison de la situation particulière, il faut accentuer la part des formations « à publics désignés » (incluant largement les personnels non titulaires) en s'appuyant sur l'avis des IA-IPR et s'assurer qu'elles ont bien fait progresser ceux qui en avaient besoin.**

L'offre de formation

Sans constituer seulement un point de faiblesse, car elle comporte aussi des éléments positifs solides, l'offre de formation et son élaboration ne sont pas très satisfaisantes.

Nous avons déjà mentionné la part prise par les enseignements professionnels au cours des dernières années ainsi que le critère de proximité trop souvent privilégié dans les choix d'orientation. Alors que des références auraient pu être dégagées du Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) adopté en 1997 - certes parfois peu opérationnel d'où son actuelle refonte – s'est développée une pratique des ajustements ponctuels de l'offre de formation lors de chaque rentrée. Dès lors, il s'agit le plus souvent d'entériner des initiatives prises par les chefs d'établissement, que le Recteur n'est pas toujours en mesure de coordonner. L'absence d'une procédure claire de cheminement

des dossiers, respectée par tous les acteurs, l'élaboration de projets sans réelle concertation, sont sans doute source de difficultés dans la mise en œuvre mais, surtout, elles nuisent à la cohérence.

Ce type de fonctionnement peut également générer des suspicions et chacun des partenaires se plaint d'être parfois mis devant le fait accompli et de devoir faire face dans l'urgence à des situations imprévues.

• *Les principales caractéristiques de l'offre actuelle de formation*

Sensible à l'étroitesse d'un marché de l'emploi qui offre peu de débouchés et à la forte proportion de « très petites entreprises » qui ne peuvent accueillir des stagiaires en formation, la mission tient à rappeler quelques caractéristiques de l'offre actuelle de formation :

- un déséquilibre géographique dû à une forte concentration autour des deux principales agglomérations de l'archipel (ce qui est en soi logique). La question de la formation professionnelle et technologique se pose avec acuité dans les îles du nord ;
- une palette des formations limitée, une offre pas assez diversifiée. Le tertiaire y occupe une place prépondérante, conséquence de l'image dévalorisée des métiers industriels et de l'artisanat ainsi que d'une évolution rapide de l'économie Guadeloupéenne vers une économie de services. En même temps, comment ne pas souligner l'absence d'un lycée hôtelier alors que l'essor du tourisme date de plus de 25 ans ? Deux sections hôtelières, au lycée Caraïbes de Pointe-à-Pitre et à Saint-Martin, ont permis de faire face à l'essentiel mais cette étape devrait être dépassée depuis longtemps. Après de nombreux retards, le lycée hôtelier de Gosier devrait enfin ouvrir pour la rentrée 2003 alors qu'il était prévu pour 1995 ;
- peu d'ouvertures de CAP alors que le vivier reste important. Il est vrai aussi que toutes les places actuelles ne sont pas pourvues ; le manque d'attractivité de certaines formations nécessite, pour le moins, de procéder à une révision de la carte de ces formations (encore plus justifiée par le contexte économique de cette académie) ;
- des liaisons entre les baccalauréats technologiques et les BTS ainsi qu'entre les BEP et les baccalauréats professionnels qui demandent une harmonisation Il est à noter que les mauvais résultats aux BTS, notamment dans le secteur industriel, sont un frein au développement de ces formations ;
- la situation précaire du réseau des GRETA ne lui permet pas de compenser les insuffisances de la voie scolaire ;
- une voie par l'apprentissage limitée qui accueille près de 1500 jeunes, dont 75 dans un CFA agricole, la plupart (79 %) au niveau 5. Le rectorat a ouvert en 2000 un CFA géré par un E.P.L.E. qui assure des formations dans la filière de la pharmacie. Ce CFA a vocation à servir de point d'appui à des sections d'apprentissage qui s'ouvriraient dans d'autres établissements scolaires.

• *Des perspectives d'évolution*

Les perspectives d'évolution existent. Dans le cadre des travaux préparatoires à l'adoption d'un nouveau PRDF, la Région a dégagé des lignes de force qui devraient structurer sa politique à venir. Elle souhaite principalement renforcer l'adaptation des formations aux spécificités économiques et humaines locales afin de mieux garantir l'insertion professionnelle des jeunes dans les domaines d'activités liées :

- au développement durable, notamment en matière d'énergies renouvelables ;
- à la maîtrise généralisée des techniques d'information et de communication ;
- à l'aide aux personnes âgées.

Ces priorités supposent l'adjonction de modules complémentaires aux formations traditionnelles, pour les rendre plus polyvalentes et ainsi les mettre en mesure de répondre aux besoins de l'artisanat, et la création de filières tout à fait nouvelles. La perspective de création de « pôles d'excellence » (très proches en fait des « lycées des métiers ») peut trouver ici toute sa place. Nous rappelons toutefois les mesures d'accompagnement nécessaires (hébergement, transports) sans lesquelles cette politique ne pourra pas réellement toucher tous les élèves concernés.

Il convient, par ailleurs, de bien tenir un équilibre entre l'offre de formation destinée à faciliter l'insertion professionnelle locale et une non moins nécessaire diversification des voies et niveaux offerts, conduisant pour partie à une poursuite d'études et/ou à une insertion professionnelle géographiquement éloignées. C'est le rôle des représentants de l'Education Nationale de rappeler cette nécessité dans l'élaboration du PRDF.

Les établissements scolaires et leur relations avec le rectorat

Parmi les points critiques, nous devons également signaler la place des établissements scolaires et leurs relations avec le rectorat.

Il n'y a pas de règle commune et les choses sont fluctuantes d'un établissement à l'autre mais ce qui ressort sans conteste c'est l'impression qu'il n'y pas un système scolaire dans l'académie de la Guadeloupe. Il existe une série d'entités reliées entre elles par des liens complexes mais pas par un sentiment de solidarité et un souci de cohérence. Souvent personnalités locales, parfois élus politiques, les chefs d'établissement cultivent largement une forme d'indépendance vis à vis du rectorat. Le trait le plus marquant a été leur absence totale du débat lors des grèves de la rentrée 2002, alors même qu'ils reconnaissaient en privé qu'ils disposaient des moyens nécessaires pour faire cette rentrée.

Ce n'est pas pour autant qu'ils ne font pas leur travail ou qu'ils ne dirigent pas (parfois même d'une main de fer) leur établissement. Mais on a l'impression d'un « chacun pour soi » qui ne contribue pas à la bonne marche de ce qui constitue, qu'on le veuille ou non, un système.

De son côté, le rectorat entretient avec ces établissements des relations à la fois trop distantes et trop rigides. Les personnels de direction ressentent un manque de confiance à leur égard et un défaut d'assistance quand ils considèrent en avoir besoin, sentiment partagé à l'inverse du côté du rectorat. D'où des décisions souvent mal ressenties ou incomprises, de part et d'autre. Il faut arriver à dépasser la méfiance actuelle, de la part du rectorat en s'engageant dans des voies contractuelles traçant avec fermeté des objectifs à atteindre mais laissant des marges dans les moyens d'y parvenir, pour les chefs d'établissement en « jouant le jeu » de l'institution dont ils sont les représentants et dont ils doivent prendre en compte les impératifs. Les procédures de lettres de mission adressées aux personnels de direction offre l'occasion d'avancer dans cette voie.

Dans un tel contexte, **l'animation pédagogique** est difficile à assurer et elle est quelquefois défailante. Là aussi il faut avoir une véritable approche globale, un plan d'action académique et une coordination des interventions individuelles. Les établissements et les enseignants doivent en ressentir la cohérence et la pertinence. L'éducation ne progressera que par l'adhésion et la coopération de tous.

On renouvellera, quasiment à l'identique, constats et recommandations pour ce qui est de **l'orientation**, élément essentiel dans cette académie, qui ne peut pas constituer un enjeu de pouvoir mais appelle une mise en commun des fonctions et des compétences. Celles-ci sont au service des jeunes Guadeloupéens et de leurs familles, il ne peut y avoir ni autre objectif ni autre approche. C'est sans doute à une réflexion d'ensemble et à une remise à plat complète qu'il faudra procéder sur ce domaine, en intégrant notamment les nouvelles offres de formation en train de s'élaborer ainsi que les problématiques qui interviennent dans les démarches de formation. **Les bassins pourraient être utilement mis à contribution, ce qui conforterait leur rôle.**

Un absentéisme trop important

Le dernier point de faiblesse constaté concerne une trop forte tendance à l'absentéisme chez les enseignants. Les chiffres de l'année scolaire 2001-2002 sont éloquentes:

- 58 854 jours d'absence dans le 1^{er} degré dont 22 789 sans remplacement. Même si ce calcul théorique ne recouvre aucune réalité, chaque enseignant serait absent en moyenne 13 jours par an. Pour l'essentiel (45 712 jours), il s'agit d'absences pour maladie, la formation continue ne représentant que 525 jours d'absence, tous remplacés ;
- dans le second degré, 9 329 congés ont représenté 131 701 jours d'absence chez les enseignants soit plus de 3 semaines d'absence moyenne par enseignant présent en Guadeloupe. Pour les seules deux premières semaines de cours de l'année 2002-2003, et alors que ladite année a commencé avec 15 jours de retard, plus de 400 demandes de remplacement dans des établissements du second degré sont parvenues au rectorat.

Si on ajoute à ces absences individuelles les habitudes prises de consacrer les approches de Fêtes ou les lendemain de celles-ci aux préparatifs ou aux suites, d'interrompre les cours très tôt en juin,

voire fin mai dans les lycées professionnels, on enregistre une forte diminution du nombre de jours de travail scolaire. Un IEN a ainsi considéré que les élèves perdaient 20 jours par rapport au calendrier scolaire officiel. Il n'est, certes, pas possible de mesurer les conséquences exactes de cette situation sur la médiocrité des résultats scolaires mais elles ne peuvent être tenues pour négligeables.

Une prise de conscience et un effort de rigueur sont absolument indispensables.

4 – 3 Des points forts sur lesquels on peut prendre appui

S'il souffre de handicaps et de faiblesses internes, le système éducatif Guadeloupéen dispose également de quelques points forts sur lesquels les actions de progrès peuvent prendre appui.

L'attachement des autorités et des familles à la réussite scolaire

L'attachement des autorités et des familles Guadeloupéennes à la réussite scolaire de leurs enfants est très fort. Certes, comme partout, on peut déplorer qu'ici ou là des parents aient l'air de se désintéresser de la scolarité de leurs enfants, les laissent quelque peu à l'abandon et ne réagissent pas à un absentéisme prononcé. C'est le plus souvent lié à une situation sociale particulière. Mais, dans leur très grande majorité, les familles sont très attentives à la vie scolaire et extrêmement désireuses de voir réussir leurs enfants. Cela résulte d'une culture locale ancienne à laquelle la situation économique et les difficultés de l'emploi ne sont pas étrangères.

Comme on l'a rappelé, plus on est diplômé plus on a de chances de trouver un emploi, en Guadeloupe comme en France en général. Bien sûr le nombre de jeunes chômeurs diplômés est plus élevé qu'ailleurs vu l'étroitesse du marché, mais la croyance en « l'ascenseur social » demeure. Il ne faut toutefois pas se cacher qu'elle pourrait disparaître très rapidement si se développait, au contraire, chez les jeunes le sentiment que, réussite scolaire ou échec scolaire, leur avenir est de toute façon sans espoir. Quant aux élus Guadeloupéens, toutes tendances confondues, ils sont attentifs à l'éducation et à la formation et ils ont déjà montré qu'ils étaient prêts à y consacrer une part importante des budgets qu'ils gèrent.

Des ressources parmi les personnels de l'Education Nationale

Un point fort est la compétence et l'engagement d'une bonne partie des personnels de direction. Nous avons indiqué à quels excès cela pouvait parfois conduire mais, bien utilisées, ces qualités peuvent permettre de relayer efficacement les politiques académiques qui seront arrêtées pour améliorer l'efficacité du système scolaire et la réussite des élèves. Naturellement, tous ne sont pas au même niveau et il convient de veiller à ce que les capacités constituent le critère d'affectation dans les

emplois, notamment pour diriger les établissements les plus sensibles, mais, en moyenne, leur détermination est forte.

Dans le même ordre d'idée, nous avons remarqué *le désir des jeunes enseignants d'utiliser les « armes » techniques et pédagogiques* dont ils ont été dotés durant leur formation initiale mais, hélas, aussi leur désarroi lorsqu'ils se heurtent à des inerties internes ou, tout simplement, à l'absence d'intérêt de leurs collègues peu désireux de voir remettre en cause des pratiques sur lesquelles ils n'ont plus réfléchi depuis longtemps et qu'il est plus commode de perpétuer. Dans ces cas là, il est clair que l'enthousiasme s'émousse vite et que l'on est rapidement « absorbé par la masse ». Il appartient aux inspecteurs pédagogiques de conforter ces jeunes enseignants dans leurs choix pédagogiques, de les aider à entretenir leurs compétences et de recommander les progressions de carrière adaptées à l'activité professionnelle.

La jeunesse du corps des IA-IPR, leur sensibilité au travail en équipe et en collaboration avec d'autres corps d'inspection et de direction, constituent d'ailleurs un atout.

Une bonne volonté générale

Nous avons eu le sentiment qu'il existait une bonne volonté générale et qu'au fond tout le monde était conscient des lacunes qui persistent et des efforts à accomplir pour les combler. Les dysfonctionnements ou mauvais comportements décrits ci-dessus sont plus, pour l'essentiel, la résultante d'un laxisme, généralisé dans ce DOM, que d'une volonté de ne pas faire ou de mal faire. Il est facile de se laisser gagner par la contagion lorsque l'on voit que ceux qui ne respectent pas les règles n'en subissent aucune conséquence. Pour autant, dès lors qu'il y aurait un rappel des obligations et des responsabilités de chacun, suivi si nécessaire de mesures concrètes pour sanctionner les manquements, l'importance des enjeux permet d'envisager un retour dans un mode normal d'exercice des métiers

Il faut dire, par exemple, que la Guadeloupe a mis en œuvre les réformes pédagogiques, que ce soit au collège ou au lycée, et que, sans méconnaître certaines contraintes qui en résultent (les difficultés rencontrées par les CDI par exemple dont le rôle central n'avait pas été imaginé lors de leur implantation), nous n'avons pas été saisis de contestations à ce propos. Un bon travail qui a été effectué pour positionner la Guadeloupe dans son environnement international, avec de nombreuses conventions de partenariat, peut aussi constituer un élément d'identité pour l'académie.

Sans verser dans un optimisme excessif, nous pensons que l'Education Nationale peut encore faire le pari de la réussite dans, et de, l'académie de la Guadeloupe, si les bonnes volontés sont mobilisées, encouragées et soutenues.

Ce sera d'autant plus réalisable, et c'est un point qu'il faut développer, que les moyens d'enseignement sont disponibles en proportion des besoins.

5 - Des moyens dans les normes nationales mais dont la rentabilité pourrait parfois être améliorée

Alors que le débat se focalise sur les créations d'emplois au cours des dernières années, l'analyse de la situation d'ensemble montre que la Guadeloupe se situe dans la bonne moyenne des académies pour ce qui est des emplois d'enseignement, constat souvent occulté par une approche ponctuelle. Il est plus difficile de porter une appréciation sur les dotations en emplois administratifs, techniques, ouvriers et de service (ATOS) la seule référence aux critères nationaux ne suffisant pas.

5-1 Des dotations en moyens d'enseignement au dessus des moyennes nationales

En ce qui concerne **l'enseignement du premier degré**, 3180 emplois sont attribués au titre de l'année scolaire 2002-2003. Compte tenu de quelques emplois pré affectés (réadaptation, œuvres...), ce sont 3127 emplois qui sont mis à la disposition du rectorat. Cela correspond à 5,55 enseignants pour 100 élèves, rapport connu sous le terme P/E. Avec ce ratio, la Guadeloupe se situe très sensiblement au dessus du P/E national qui est de 5,35. A la rentrée 2003, l'écart s'accroîtra encore puisque les 20 nouveaux emplois attribués pour accueillir environ 110 élèves supplémentaires feront passer le P/E de la Guadeloupe à 5,59.

Sous réserve de l'exactitude de la forte diminution à la seule rentrée 2002, on rappellera qu'en 5 ans la Guadeloupe a perdu, dans l'enseignement du premier degré, 1230 élèves et a reçu 119 emplois de plus. En outre, le caractère mono départemental de l'académie évite qu'il puisse y avoir des différences sensibles entre départements d'une même académie comme on le constate souvent en métropole. Ces données ont permis à la Guadeloupe de disposer d'un certain confort pédagogique : 17 conseillers pédagogiques généralistes pour 14 circonscriptions, 13 conseillers EPS de circonscription et 2 départementaux, 4 conseillers arts plastiques, 4 conseillers éducation musicale, 12,5 coordonnateurs pour le cycle 3 et 3 conseillers rénovation de l'enseignement scientifique. Le constat objectif est donc que, comparativement aux autres, l'académie de la Guadeloupe est plutôt bien dotée en emplois du premier degré, ce qui n'interdit pas de rappeler que le taux de scolarisation à 2 ans reste modeste.

Pour ce qui est **du second degré**, 4 471 équivalents temps plein (ETP) ont été délégués pour la rentrée 2002 (y compris les compléments accordés durant la période de grève). Ce chiffre inclus 137 emplois « d'enseignants d'établissements d'enseignement spécialisé », 16 emplois de stagiaire IUFM, et 259 394 heures supplémentaires d'enseignement et de suppléance correspondant à 400,3 ETP. De 1998 à 2002 le nombre d'élèves dans l'enseignement public du second degré a augmenté de 1661 alors que celui des emplois d'enseignement délégués a augmenté de 515 soit un rapport d'un enseignant pour à peine plus de trois élèves nouveaux.

Cette notable progression des moyens trouve une traduction effective lors de l'examen de tous les critères habituellement pris en compte: heures d'enseignement par élèves (H/E), nombre moyen

d'élèves par division (E/D), nombre moyen d'élèves par structures effectives (division ou groupe) d'enseignement (E/S).

	H/E		E/D		E/S	
	Guadeloupe	National	Guadeloupe	National	Guadeloupe	National
Collèges	1,29	1,25	22,9	24	21,8	22,6
Lycées	1,42	1,40	27,5	28,5	23,2	22,8
Lycées Pro.	1,86	2,09	23,8	20	17,7	15,6

La situation est donc favorable en collèges et en lycées puisque les élèves Guadeloupéens y disposent de plus d'heures d'enseignement et sont moins nombreux par division ou par structure d'enseignement que la moyenne des élèves Français. Par contre, le retard est sensible dans les lycées professionnels, sans que cela ait fait l'objet de remarques importantes lors des visites sur place. Il est vrai que la concurrence est vive pour entrer dans certaines formations professionnelles : au total pour 2 894 places en première année de ces formations, il y a 3 588 demandes, 2 846 élèves affectés et 2 745 effectivement présents à la rentrée. Avec un taux moyen de remplissage de 94,8 %, il y a peu de divisions « dégarnies » et le E/D est mécaniquement élevé.

Au delà de cet élément d'explication, la raison fondamentale de la différence constatée entre les types de formation tient au mode de gestion académique.

5-2 Une gestion académique dont l'efficience paraît pouvoir être augmentée

L'allocation des moyens

Parce que rien n'y oblige dans une académie à un seul département, le traditionnel arbitrage rectoral entre les enveloppes de moyens d'enseignement destinés aux collèges, aux lycées et aux lycées professionnels n'est pas effectué en Guadeloupe. Cela prive le Recteur d'un instrument essentiel de politique académique et d'affichage de cette politique. Les différences décrites ci-dessus entre les différents types d'établissement ne sont donc pas le résultat d'un choix mais le constat d'une situation ayant techniquement évolué.

Les moyens d'enseignement sont en effet alloués par le rectorat aux établissements scolaires sur la base de structures théoriques calculées par les services rectoraux selon les effectifs d'élèves. Techniquement défendable, cette méthode présente, en la circonstance, trois inconvénients :

- un caractère d'automatisme qui réduit le champ du volontarisme et du pilotage. Tel établissement a tant d'élèves à tel niveau, cela fait tant de divisions donc tant d'heures

d'enseignement. On additionne les niveaux et on obtient la dotation de l'établissement¹³. Cette description est, certes, un peu sommaire, voire caricaturale pourront penser certains, mais le mécanisme de base est bien celui-là ;

- une prise en compte insuffisante de l'autonomie des établissements. Les services académiques indiquent qu'il s'agit d'une méthode de calcul de la dotation et qu'ensuite l'établissement reste libre de ses choix de structures. Mais quel est le choix réel lorsque les dotations n'offrent que la possibilité de retranscrire les divisions théoriques ?
- enfin la méthode est coûteuse car elle fonctionne par seuils qui déclenchent des dotations complémentaires : quelques élèves de plus peuvent aboutir à une division supplémentaire donc à un nombre d'heures nettement plus élevé. On doit, par exemple, s'interroger sur le constat fait par les services de la DESCO ministérielle que de 1998 à 2002 la Guadeloupe a créé 157 divisions supplémentaires pour seulement 1660 élèves de plus soit une moyenne d'une division pour 10,5 élèves. Plus contradictoire encore : dans les lycées (classes pré baccalauréat), 17 divisions ont été ouvertes alors qu'il y avait 106 élèves de moins.

La mission recommande : d'une part d'identifier au niveau académique des enveloppes de moyens attribuées à chaque catégorie d'établissements en fonction de priorités rectorales – d'autre part d'allouer les dotations aux établissements sur la base d'un nombre d'heures par élèves (H/E) laissant ensuite les conseils d'administration des E.P.L.E. décider de leur utilisation, dans le respect, naturellement, des réglementations nationales. Cela n'évitera pas la « tricherie » de quelques établissements qui déclarent plus d'effectifs qu'ils n'ont d'élèves réellement présents (jusqu'à 25 % semble-t-il dans un cas extrême) mais ce mode de calcul permettra plus aisément d'en tirer les conséquences une fois la réalité constatée en abattant les moyens au prorata des élèves sans avoir à recalculer l'effet sur les structures. Surtout, ce mode de répartition devrait s'avérer plus efficient au total et permettre plus aisément de mettre en œuvre des priorités académiques en discriminant le H/E de telle ou telle catégorie d'établissement.

Le remplacement

La même recherche de plus d'efficacité et de plus d'efficience doit être faite en ce qui concerne le remplacement.

• Dans le premier degré

8,92 % des emplois étaient affectés au remplacement en 2001 soit 0,9 % de plus qu'en moyenne nationale (8,02 %). Ces emplois étaient affectés pour 2,12 % à la formation continue (y compris stages longs) ce qui est plutôt bien puisque la moyenne nationale est de 1,61 %, et pour 6,80 au remplacement des congés divers (6,41 % en moyenne nationale). Malgré l'importance des moyens ainsi

¹³ La dotation des établissements en ZEP est augmentée de 6 %, celle des établissements en REP de 3 %.

affectés, la formation continue ne donne pas réellement satisfaction (cf. le point 4-2 ci-dessus) et 36 065 journées seulement ont été remplacées en 2001-2002 sur les 58 854 journées d'absence constatées soit un taux d'efficacité de 61,3 %. Encore ce résultat a-t-il été atteint en utilisant pour des remplacements de congés, des moyens en principe dédiés à la formation continue.

Il est vrai que l'organisation du remplacement n'est pas facile à gérer dans un archipel. Actuellement, les 111 ZIL (zones d'intervention localisée) et les 115 membres de brigades de remplacement (dont 8 pour l' AIS) sont répartis entre les circonscriptions sur la base du pourcentage académique de remplacement. Les remplaçants au titre de la formation continue sont gérés directement par l'IEN adjoint à l'Inspecteur d'académie. Depuis peu, une brigade académique de remplacement de 20 enseignants a été constituée, venant en renfort des circonscriptions ne disposant plus de remplaçants pour faire face à des congés longs. Ce système semble démontrer une efficacité plus grande que celle des moyens des circonscriptions.

Une accentuation de cette évolution nous paraît donc souhaitable. Sous réserve de bien laisser dans les îles - et notamment à Saint-Martin - les moyens de remplacement nécessaires, un pourcentage plus faible de ces moyens devrait être délégué dans les circonscriptions, la « réserve académique » étant renforcée d'autant.

- *Dans le second degré*

Le remplacement des enseignants absents est une source fréquente de protestation de la part des parents qui le trouvent mal assuré. Il est vrai que la gestion n'en semble pas non plus la meilleure. On en verra une preuve dans la difficulté qu'a rencontrée la mission pour obtenir des données académiques sur ce sujet, chaque interlocuteur ayant ses propres chiffres et ses propres définitions.

Sous cette réserve, la Guadeloupe disposerait de 782 moyens de remplacement au jour de la rentrée 2002 : 255 titulaires sur zones de remplacement (TZR), 94 stagiaires en situation, 13 personnes affectées à titre provisoire dans l'académie, 113 maîtres auxiliaires garantis d'emploi (MAG), 12 autres maîtres auxiliaires, 295 contractuels. Rapportés aux 4471 ETP délégués pour le second degré, le taux consacré au remplacement serait donc de 17,4 %, sans commune mesure avec le taux moyen habituellement rencontré (de 6 à 10 % selon le nombre de postes vacants à l'année). Ce taux est en fait totalement artificiel pour deux raisons :

- 414 de ces 782 ETP sont utilisés pour occuper des postes vacants à l'année pour des raisons diverses (362 postes vacants après mouvement intra académique auxquels s'ajoutent les BMP et les ajustements de la DHG de certains établissements), et une soixantaine sont indisponibles pour des raisons diverses ce qui ramène le taux de remplaçants effectifs pour faire face aux absences en cours d'année à 6,8 %.
- Si nous avons bien compris les explications qui nous ont été données, une partie non négligeable des TZR seraient affectés sur zone mais sans emploi support, au motif que devant être ensuite affectés sur des emplois vacants pour l'année en établissement, ils

n'ont pas besoin d'occuper un véritable support budgétaire. L'inspection générale doit rappeler que cette pratique est irrégulière, à la fois parce que l'affectation en TZR est une affectation permanente et qu'elle doit s'effectuer sur un support budgétaire préexistant, et parce que le fait qu'un emploi soit non effectivement occupé en établissement ne signifie pas qu'il ne sert pas de support à un titulaire. Nous ne doutons pas que les services académiques veillent à ne pas mettre deux titulaires sur le même support mais il peut, à la longue, y avoir des confusions ou des oublis.

Au total, il n'y aurait ainsi que 3,5 % des moyens académiques qui seraient réellement implantés en remplacement ce qui devient bien peu. En nommant des TZR sans supports ouverts en zones de remplacement, le rectorat accroît artificiellement les moyens qu'il implante en établissements et crée quasi automatiquement une surconsommation de ses moyens.

5-3 Un problème spécifique pour les emplois ATOS

Selon les normes prises en compte par le ministère pour répartir les emplois administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (ATOSS), la Guadeloupe devait disposer de 1099 emplois à la rentrée 2002 alors qu'elle en avait 1119. A première vue la situation paraît donc satisfaisante.

Le décalage est pourtant net avec ce que ressentent les établissements scolaires, l'unanimité se faisant sur la forte insuffisance des personnels qui leur sont affectés. L'explication la plus rationnelle tient aux conséquences de la mise en place du rectorat de la Guadeloupe. Officiellement créé le 1^{er} janvier 1997, le rectorat a succédé à ce qui n'était qu'une inspection académique de l'académie des Antilles-Guyane dont le siège était à Fort de France, en Martinique.

Plus qu'un changement de taille, il s'agissait d'un changement de nature avec la prise en charge de compétences autrefois assurées en Martinique, par des services créés « ex nihilo ». Les conséquences de cette évolution ont, sans doute, étaient sous estimées par les services ministériels dès lors qu'aucun transfert important de personnels administratifs n'était opéré de la Martinique vers la Guadeloupe et la Guyane (notons que la réciproque n'est pas vraie et que l'éclatement de certaines anciennes structures académiques implantées en Guadeloupe donne systématiquement lieu à transfert à partir de celle-ci. Les raisons de cette discordance nous ont échappé). Bien sûr la Guadeloupe est une académie de petite taille avec un seul département. Mais son rectorat doit exercer l'intégralité des compétences académiques dont la charge n'est pas toujours proportionnée à la superficie des espaces ou au volume des personnels gérés.

Cela a conduit le rectorat (entendu au sens large de l'ensemble des services académiques) à prélever, pour ses propres besoins, une part importante (1/3) des emplois délégués pour la totalité de l'académie et donc aussi pour les E.P.L.E. C'est particulièrement significatif pour les emplois

d'encadrement administratif : 2 emplois de CASU sur 3 sont au rectorat¹⁴, comme 40 % des AASU et 45 % des SASU. Par contre coup, les établissements ont cédé à la facilité qu'offraient les emplois aidés en recrutant 892 CES et CEC ainsi que 412 CIA (contrats d'insertion par alternance). Il y a donc dans ces établissements deux fois plus de contractuels que de titulaires, situation qui ne va pas manquer de poser des problèmes dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire. Pour sa part, le rectorat utilise les services d'une cinquantaine de vacataires permanents dont l'existence n'a été officialisée que très récemment.

Plus marginal mais ne devant pas être négligé, un autre élément pénalise l'académie de la Guadeloupe : son très faible taux de demi-pensionnaires (6,75 % seulement). S'agissant de l'un des critères d'attribution d'emplois OEA, le rectorat en reçoit très peu à ce titre alors que, une fois dans les établissements, ces personnels ne sont pas utilisés qu'à la demi-pension. La forte concentration scolaire induit également la nécessité de disposer en permanence dans certains grands établissements de personnels médicaux.

Dans ces conditions, l'attribution pour la rentrée 2003 de 20 emplois ATOS supplémentaires (dont 3 ouvriers professionnels et 9 agents d'entretien et d'accueil) et de 2 emplois médicaux (1 médecin, 1 infirmière) – alors rappelons-le que l'académie est réputée en léger excédent – montre la prise en compte par l'administration centrale de la situation particulière. Pour l'avenir, la mission recommande que cette attention reste soutenue, notamment à l'occasion des mesures de résorption de la précarité qui pourraient donner lieu à attribution d'emplois supplémentaires que le rectorat s'engagerait à implanter dans les établissements scolaires.

5-4 Un débat sur l'application d'accords antérieurs

Sous réserve de ce qui vient d'être dit pour les emplois ATOS, « les moyens nécessaires pour tenir compte des réalités de l'Ecole en Guadeloupe »¹⁵ ont bien été attribués au cours des dernières années et l'académie n'est pas en situation défavorisée par rapport à la moyenne des autres. Conscientes de cette réalité, les organisations syndicales guadeloupéennes ne font plus porter le débat sur ce point mais sur les conditions de mise en œuvre d'accords antérieurs. C'est ce point qui a empêché toute discussion de fond lors des rencontres avec ces organisations.

En avril 1998, un blocage est intervenu dans les processus de préparation de la rentrée 1998, les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves dénonçant l'insuffisance des moyens alloués à la Guadeloupe. Une mission conduite par l'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale Jean GASOL, a été mandatée par le ministre pour examiner la situation et pour apporter des réponses aux attentes. Avec l'accord du ministère, un « relevé de conclusions » a été signé

¹⁴ Ce qui reste d'ailleurs peu pour un rectorat.

¹⁵ Demande de l'intersyndicale dans sa lettre du 12 juillet 2002.

le 30 avril 1998 par les membres de la mission et le recteur de l'académie de la Guadeloupe (pas par les organisations syndicales).

Ce texte comprend plusieurs rubriques, avec des précisions et des échéanciers concernant diverses catégories d'emplois. Personne ne conteste l'application de ces dispositions ponctuelles. La conclusion de ce document était ainsi rédigée : « *L'ensemble des mesures qui viennent d'être énoncées permettra une attribution globale de moyens de 169, soit :*

- 85 en ce qui concerne les personnels enseignants, d'encadrement et d'éducation,
- 84 en ce qui concerne les personnels ATOSS.

Cette dotation exceptionnelle sera mise en place sur l'exercice 98-99. Elle constitue une attribution minimale, hors exécution du protocole 97 ».

Peu auparavant avait été adopté « le plan DOM » qui prévoyait pour la Guadeloupe la création de 700 emplois de 1998 à 2001. De la combinaison de ces deux données, la conclusion qui ressort de la manière la plus immédiate est qu'il était prévu de créer 869 emplois (169 + 700) de la rentrée 1998 à la rentrée 2001.

Les données fournies par l'administration centrale montrent que ce sont 899 emplois (699 emplois d'enseignement et d'encadrement, 200 emplois ATOSS) qui ont été créés durant la période considérée. Il convient toutefois de retirer de ce total les moyens attribués au titre de la mise en œuvre des réformes pédagogiques sinon la Guadeloupe se trouverait en situation de les avoir financées par redéploiement alors que les autres académies auraient reçu des moyens nouveaux à cet effet. Ce sont alors 593 emplois éducatifs et non plus 699 qu'il faut faire entrer dans le calcul, ce qui ramène le total à 793. Par rapport à l'objectif initial, 106 moyens faisaient défaut à la rentrée 2001¹⁶.

Depuis lors, l'académie a bénéficié pour la rentrée 2002 de 96 ETP en moyens nouveaux non liés à l'évolution démographique (70 emplois éducatifs et 26 ATOSS, la mission hésitant à y ajouter la prise en charge, pourtant bien réelle, par l'administration centrale de 50 vacataires non connus d'elle antérieurement) et qui s'imputent en « sortie de plan ».

Avec les modes de calcul les plus favorables à l'académie, un retard de 10 emplois pouvait être reconnu à la fin de l'année 2002, et non de 145 comme le soutenait l'intersyndicale. Les décisions pour la rentrée 2003 ont largement intégré – et dépassé – cette situation : + 20 emplois pour l'enseignement du premier degré, + 13,37 ETP pour le second degré et + 22 emplois ATOSS. La Guadeloupe doit à présent sortir des débats sur le passé qui n'ont plus lieu d'être.

¹⁶ L'intersyndicale procède à d'autres calculs en neutralisant partiellement la rentrée 1998 par interprétation de la formule « dotation exceptionnelle ». Notre méthode nous paraît objective.

6 - Un pilotage qui peut désormais dépasser la gestion du court terme

On doit sans cesse le garder en mémoire : la Guadeloupe est une jeune académie. On ne peut donc pas s'attendre à y trouver réglés en 5 ans des problèmes que d'autres ont souvent mis plus d'une décennie à solutionner. Même si elle garde encore fréquemment les yeux tournés vers l'académie voisine de la Martinique, d'où lui sont longtemps venues les instructions, elle construit peu à peu sa propre identité. On ne passe pas si facilement que cela du statut et des missions d'une inspection académique à ceux d'un rectorat de plein exercice. Les propos qui suivent ne doivent donc pas être perçus comme des jugements de valeur portés sur le pilotage de cette académie mais comme un constat de situation assorti de propositions destinées à poursuivre la marche engagée en 1997.

6-1 Des outils de base du pilotage qui commencent à émerger

Ce qui est le plus frappant lorsque l'on essaie d'établir un état des lieux du système éducatif en Guadeloupe, c'est que le recueil d'informations est relativement aisé pour le premier degré, depuis longtemps géré sur place, alors qu'il est souvent difficile pour le second degré, plus récemment pris en charge.

Les collectivités territoriales elles-mêmes ne sont pas exemptes de tout retard en ce domaine. La Guadeloupe se trouve ainsi démunie, à ce jour, d'un véritable plan régional de développement des formations (PRDF) opérationnel, celui voté en 1997 – qui avait déjà le mérite d'exister - constituant plus un catalogue de constats et d'orientations générales qu'un véritable instrument pour la mise en œuvre de ces dernières. En outre, il est déjà obsolète sur bien des points. Conscient de l'importance de cet outil pour guider l'action de tous ceux qui interviennent dans le champ des formations, le Conseil Régional a engagé la préparation d'un nouveau PRDF qu'il pense pouvoir adopter fin 2003.

De façon plus interne à l'Education Nationale, il existe un projet académique 1999-2002. Publié en octobre 1999, il avait le mérite d'afficher des objectifs quantitatifs (14) ainsi que 9 objectifs qualitatifs répartis dans trois axes : améliorer la réussite des élèves par une meilleure organisation pédagogique – améliorer la réussite des élèves par une meilleure organisation de la vie scolaire – assumer pleinement les missions rectorales. Toute la deuxième partie, intitulée « Le programme de travail des services », constituait en fait un projet de service pour le rectorat et n'aurait pas dû figurer dans le projet académique. Faute d'un bilan exhaustif, qu'il n'appartenait pas à la mission de dresser en l'état, nous nous contenterons de relever que la quasi totalité des objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints et que l'on pourrait reconduire quasiment à l'identique les objectifs qualitatifs dans le prochain projet académique. **Il faut cependant saluer le courage qu'il y avait à afficher ainsi des objectifs clairs et précis et encourager à ce qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir.**

Ce qui est plus gênant, c'est que ce projet n'a pas servi de véritable référence pour l'action et que, comme hélas dans de nombreuses académies, il a été largement ignoré dans les établissements scolaires. Sa qualité intrinsèque n'a donc eu que peu d'influence sur l'évolution de l'éducation en Guadeloupe. Dans le document « Grandes orientations de l'académie » élaboré dans la perspective de la contractualisation, le rectorat qualifie le projet 1999-2002 de « trop ambitieux, non dans son essence car les carences importantes et les handicaps sévères qui caractérisent encore l'académie attestent de la validité des constats et des objectifs formulés, mais plutôt dans sa mise en œuvre ». Nous partageons cette analyse mais nous regrettons qu'elle intervienne à la fin du temps de mise en œuvre et non au cours de celle-ci car des ajustements auraient alors pu être effectués. **A l'avenir, un comité de suivi doit être constitué et les observations qu'il produira régulièrement doivent être intégrées dans le pilotage de l'académie.**

Quant aux projets d'établissements, autres outils essentiels du pilotage, ils sont, comme partout, de qualité inégale, empilant parfois les actions sans définir de véritables priorités mais les bons projets nous sont apparus en plus grand nombre que dans d'autres académies.

On relève également un intéressant fonctionnement des quatre bassins de formation cités page 7 du présent rapport avec des réunions trois fois par an qui mobilisent tous les chefs des établissements concernés (publics et privés sous contrat), aux côtés des chefs de service du rectorat et des membres des corps d'inspection. Sous la présidence de l'inspecteur d'académie, sont abordés aussi bien des questions d'ordre pédagogiques (les indicateurs collèges-lycées, la mise en œuvre des réformes, le rôle pédagogique des chefs d'établissement...) que des points concernant la vie scolaire (règlements intérieurs, procédures disciplinaire, comités d'hygiène et de sécurité...) et l'administration (la gestion des contrats de droit privé, les nouveaux logiciels de gestion). Organisées sous forme de séances plénières le matin et d'ateliers l'après-midi, ces réunions donnent lieu à des productions de documents. Un relevé de conclusions est envoyé à chaque participant, un « correspondant académique » étant chargé, depuis 2001, d'assurer le pilotage de chaque bassin.

Pour la détermination des objectifs et la conduite de l'action, les données statistiques constituent un élément fondamental. Les services statistiques académiques ont effectué un gros travail qui leur a permis notamment de publier les premiers « Tableaux de l'académie de la Guadeloupe – édition 2001 ». Précieux pour connaître des situations instantanées, ce document traduit aussi un manque de séries statistiques avec des difficultés à établir des comparaisons à 5 ans ou plus dès que l'on quitte le domaine de l'enseignement du premier degré. Un seul exemple : alors que l'évolution du nombre d'élèves du premier degré public est décrit de 1982 à 2000, celle du second degré ne porte que sur les années 1999 et 2000. Néanmoins ce document a déjà le grand mérite d'exister et il a fourni nombre de repères utilisés dans le présent rapport, comme il sert aux services régionaux pour préparer le PRDF.

Quant à l'évaluation des résultats des actions engagées dans les écoles et les établissements scolaires, elle est encore très embryonnaire, souvent faute du recul nécessaire compte tenu de la date de démarrage de ces actions. Nous encourageons cependant les autorités

académiques à l'organiser systématiquement de façon à contribuer à la diffusion d'une culture de l'évaluation, plus présente chez les chefs d'établissement que dans le corps enseignant. Souvent, on explique ce que l'on fait pour répondre à telle ou telle situation, on ne se préoccupe pas des résultats concrets de cette action.

6-2 Des relations complexes avec les collectivités territoriales

Dans le cadre de compétences partagées, les relations entre les services académiques et les collectivités territoriales ont un caractère prépondérant. En Guadeloupe, elles sont décrites, par les deux parties, comme bonnes avec les autorités élues du Département. Avec les services techniques, l'appréciation est plus nuancée. Les commentaires sont plus divers aussi pour ce qui concerne les relations avec la Région, les services de celle-ci et le rectorat reconnaissant la bonne technicité des partenaires, mais des regrets sont exprimés sur des contacts trop espacés et sur des empiétements respectifs de domaines.

Il est vrai que les luttes d'influence ne peuvent être absentes dans un territoire aussi restreint. Volontairement ou pas, il existe une certaine méconnaissance des compétences juridiques de chacun. A un cadre de l'Education Nationale s'étonnant que la Région prenne telle ou telle initiative dans le domaine de la formation professionnelle, on opposera un élu décidant publiquement des formations qui seront dispensées dans un établissement en projet.

Les chefs d'établissement, du moins certains d'entre eux, essaient de profiter de la moindre ambiguïté, surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes élus ce qui peut les conduire à mélanger les genres. On rappellera qu'en toutes circonstances, dans leur rôle de chef d'établissement, ils sont personnels de l'Etat et représentants du ministre de l'Education Nationale. S'il n'est pas interdit que s'établissent des contacts directs avec les services régionaux ou départementaux pour les aspects relevant de la compétence de ces collectivités, ils doivent à tout le moins en tenir informées les autorités académiques.

Sous réserve des compétences nouvelles qu'une autre législation introduirait, la coopération est nécessaire aux uns comme aux autres. Il convient qu'elle soit franche et loyale, prenant en compte le seul intérêt public.

6-3 La trop grande prise en compte de la « spécificité locale »

Les membres de la mission ont été surpris du nombre de fois où « la spécificité locale » a été mise en avant pour justifier une situation anormale. Une sorte de fatalisme semble régner qui priverait de pouvoir réel ceux qui sont en situation de responsabilité. Qu'un chef d'établissement déclare 25 % « d'élèves fantômes » (comme déjà signalé), qu'un directeur d'école n'informe pas son inspecteur qu'un enseignant est absent et que les enfants n'ont pas classe, que des agents de l'Etat exercent un second métier qui met en cause l'accomplissement de leurs services, que des écoles ou des E.P.L.E. allongent

indûment les périodes de vacances ou anticipent largement la fin de l'année scolaire, tout cela attire, au mieux des soupirs d'exaspération, au pire des sourires complaisants mais jamais des sanctions ou au moins des rappels à l'ordre.

Sans nier la nécessité de s'adapter lorsque cela ne contrevient pas aux règles de droit, il nous faut rappeler qu'une illégalité est une illégalité, qu'une faute disciplinaire est une faute disciplinaire et que l'une comme l'autre appellent des réactions. Nous l'avons déjà mentionné, la contagion gagne vite lorsque l'on sent l'absence de volonté de faire respecter la réglementation. **Des instructions fermes doivent être données à tous les échelons de la hiérarchie académique pour que les manquements graves soient sanctionnés.**

6-4 Un rectorat dont la restructuration doit être achevée

A la demande du Recteur, un audit des services a été conduit au printemps 2002 par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Les titres des deux parties du rapport remis à l'issue de cette mission¹⁷ sont éloquentes : « Un auto diagnostic peu complaisant » et « Un second souffle nécessaire ». Les auteurs préconisaient notamment de recomposer et de regrouper les structures, en clarifiant les rôles sur la gestion du premier degré, en poursuivant le regroupement des activités de formation, en officialisant une compétence sur le contrôle de gestion. Ils demandaient également une redéfinition des modes de fonctionnement interne en rapprochant les gestions des secteurs pédagogiques et administratifs, en améliorant la direction et l'animation des services, en assurant le suivi des décisions. Enfin, une adaptation des conditions de travail était proposée, comportant une amélioration de la compétence des agents et la redistribution des locaux à l'occasion de l'extension en cours de réalisation.

Vu la date de ce rapport, il n'est pas surprenant que les propositions n'aient pas encore toutes été suivies d'effets. La crise du mois de septembre aura confirmé l'analyse de dysfonctionnements relevés antérieurement. Il apparaît clairement que certaines responsabilités ne sont pas assurées et que des personnes ne sont pas dans des fonctions correspondant à leur profil. Les conséquences doivent en être tirées.

Le constat a également été fait que les effectifs des divisions ne sont pas toujours en rapport avec leurs charges de travail et que les personnels non titulaires ne sont pas répartis équitablement entre les services mais sont surtout concentrés sur la division des personnels enseignants et la division des examens et concours. Un réexamen de ces situations est souhaitable.

L'urgence qui a prévalu lors de la création du rectorat est à présent estompée et il convient de s'inscrire dans la durée. Les restructurations engagées doivent être achevées et toutes les compétences utilisées. Manifestement, elles ne sont pas toujours en adéquation avec le grade détenu et celui-ci ne doit donc pas servir de référence unique. Il ne faut pas hésiter à confier des responsabilités plus importants à des agents qui ont fait la preuve de leur maîtrise technique et de leur engagement. Un plan de formation continue propre aux cadres du rectorat doit être élaboré avec des objectifs ambitieux et adaptés aux situations de départ.

¹⁷ Rapport N° 02-029 du mois de juin 2002

7 – Conclusions

Dans un contexte géographique, économique et social qui ne simplifie pas la tâche de l'Education Nationale, l'académie de la Guadeloupe est engagée dans des démarches de progrès qui peinent encore à produire tous leurs effets. Quelques faiblesses, structurelles et comportementales, pénalisent les résultats.

Pour autant, les bases nécessaires à une véritable relance existent ou vont prochainement exister. Les documents de programmation à moyen terme seront adoptés en 2003, le contrat entre le rectorat et l'administration centrale sera signé, les restructurations administratives nécessaires seront conduites, les moyens d'enseignement sont disponibles. La mission juge indispensable d'insister sur ce point : s'il a pu y avoir des retards voici quelques années, la Guadeloupe est aujourd'hui en situation totalement équitable par rapport aux autres académies– et même légèrement favorable – et il est indispensable de sortir de débats stériles qui empêchent de traiter les véritables difficultés.

Celles-ci existent, principalement dans la maîtrise par les élèves des connaissances fondamentales nécessaires tout au long des études. C'est ce sur quoi doit porter l'effort principal en s'attachant en priorité à améliorer les situations (élèves et établissements) les plus déficientes. L'action comporte notamment un important volet formation et un accompagnement pédagogique soutenu. Pour le reste, un retour à plus de rigueur générale est nécessaire car les comportements critiquables relevés émanent plus d'un sentiment d'impunité largement ressenti que d'une véritable mauvaise volonté.

Sortie de sa période de prime jeunesse, et de difficultés qui y sont en partie inhérentes, l'académie de la Guadeloupe doit prendre aujourd'hui un nouveau départ. L'impulsion nécessaire doit être donnée sans délai par tous ceux à qui elle incombe, au niveau national comme au niveau local.

Yvon CÉAS

Yves GUÉRIN

François LE GOFF

Charles MARTIN